

La Fédération des chasseurs n'est plus plombée par ses finances

Après deux exercices comptables déficitaires, les chasseurs de l'Aude pouvaient nourrir des inquiétudes. Une gestion rigoureuse et des rentrées financières issues d'une diversification des activités de la fédération départementale permettent d'y voir plus clair. Et d'envisager une baisse de la taxe à l'hectare.

Avec deux années comptables plombées par des déficits de l'ordre de 80 000 €, les responsables de la Fédération des chasseurs de l'Aude, le président, Yves Bastié, en tête, commençaient à se faire du mouron.

D'autant qu'avec un montant des dégâts causés par le sanglier à rembourser de l'ordre de 450 000 €

(NDLR : la fédération est la seule à régler les dégâts causés par le gros gibier aux cultu-

res), un nombre de chasseurs en baisse (de 20 000 il y a 20 ans, à 9 200 aujourd'hui) et l'affaire du permis national (*), les perspectives d'évolutions financières étaient plutôt en berne. « Alors, pendant un an, on a travaillé à installer plus de rigueur, et cherché encore plus à diversifier nos activités avec notre pôle environne-

mental », explique Yves Bastié, au moment de faire le bilan de fin d'année.

■ Une bonne nouvelle pour avril ?

Résultat, avec l'excédent dégagé, la fédération devrait pouvoir annoncer, du moins elle l'espère, au mois d'avril, pour son assemblée générale, une bonne nouvelle à ses 12 000 adhérents (certains cotisent mais ne sont pas forcément chasseurs) :

« Le plaisir n'y était pas »

« Nous avons pour objectif de baisser la taxe à l'hectare alors que, dans bien des départements, on est loin de cette situation. »

Une annonce positive qui ne fait pas, pour autant, oublier la saison en demi-teinte liée à ce virus, bien décidé à plomber tous les secteurs de la vie d'avant. Même si des dérogations pour réguler la popula-



Patrice Lemoine, directeur, Yves Bastié, président, et Jacky Galy, vice-président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude.

Photo Nathalie Amen-Vals

tion des sangliers (près 15 000 suidés devraient être inscrits sur les carets de prélèvement) ont permis aux nemrods audois de continuer à chasser, le cœur n'y était pas forcément. Ce que confirme Jacky Galy, vice-président : « Les équipes ont été clairement divisées par deux : le côté plaisir, convivial, avec des rencontres en fin de battues, n'y était plus. Il a manqué des soldats. »

■ Petit gibier : une dérogation contestée

Sans compter la polémique qui a surgi, il y a quelques semaines, sur la dérogation d'une fermeture repoussée au 3 janvier pour la chasse au lièvre et au perdreau. Une initiative prise par la fédération pour permettre aux chasseurs de petit gibier, privés de leur loisir avec le confinement, de bénéficier d'un mois de pratique supplémen-

taire. Ce que certaines sociétés, arguant que lièvre entre en période de reproduction, ont vivement contesté.

« Honnêtement, je n'ai pas compris, lâche Yves Bastié. On sait très bien que le département est très hétéroclite en matière de biotope et que la situation n'est pas la même à la mer, à la montagne, en plaine. La dérogation visait à permettre à chaque société, à chaque association agréée, de laisser la chasse au lièvre et au perdreau ouverte, ou fermée, en fonction de son évaluation de la situation. Les chasseurs ne sont pas bêtes et connaissent leur territoire : on leur laissait la liberté d'apprécier. »

■ Nécessaires règles de sécurité

Ceci étant, le schéma départemen-

tal de gestion cynégétique pour la période 2020-2026 a été validé. Dans l'absolu, rien de bien nouveau : le document est l'acte officiel de la chasse dans le département pour les années qui s'ouvrent.

« Pour nous, un accident de chasse est un accident de trop »

Il met, néanmoins, l'accent sur la problématique du sanglier mais aussi sur les nécessaires règles de sécurité qui s'imposent. « Nous organisons, régulièrement, des formations pour les chefs de ligne, les chefs de battues que ces derniers doivent répéter à chaque fois. On touche du bois mais, cette année, nous n'avons eu à déplorer aucun accident. Pour nous, un accident de chasse est un accident de trop », concluent Yves Bastié et Jacky Galy.

Arnaud Chabé

Trois licenciements à la Fédé

La rumeur circulait depuis quelque temps déjà. Yves Bastié a confirmé l'information : trois personnes (le dossier d'une quatrième est en cours d'instruction) ont été licenciées de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aude : « Une pour faute lourde, les autres parce qu'elles ne voulaient pas jouer le jeu », estime le président. « Je sais prendre mes responsabilités, insiste-t-il. Les chasseurs veulent que les choses marchent : ils sont

intransigeants sur les services que la fédération doit leur apporter. Nos agents ont besoin de sérénité : ce n'était pas le cas avant, ça l'est désormais. Nous faisons tout notre possible pour avoir des relations normalisées avec tout le monde et nous avons atteint, de fait, une certaine crédibilité. Je me voyais mal la remettre en cause parce que trois personnes avaient décidé de nous mettre des bâtons dans les roues. »